

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Délibération n° DB 2022-83

Date de la convocation : 09/11/2022

Membres en exercice : 24

Membres présents : 18

Membres votants : 20

Le dix-sept novembre deux mille vingt-deux, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : Mmes Danièle ANDREY, Valentine DION, Nadège LAMPSON-GUEILLIOT et Françoise PAYEN et MM. Roland CANIVENQ, Pascal COLSON, Bruno DAUPHY, Jean DE POUILLY, Vincent FLEURY, Pierre LAURENT CHAUVET, Gérald LORFEUVRE, Michel MEIS, Léopold Désiré NANJL, Jean-Poi RICHELET, René SALEZ, Benoit SINGLIT, Vincent THIERION et Bruno VALET.

Excusés avec pouvoir de vote : M. Christophe MANCEAUX donne pouvoir de vote à M. Désiré NANJL et M. Pierre POTRON donne pouvoir de vote à M. Pierre LAURENT CHAUVET.

Secrétaire de séance : Mme Françoise PAYEN

OBJET : DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX TRES PETITES ENTREPRISES
EXAMEN D'UNE DEMANDE

Vu la délibération n°DC2022-43 du Conseil communautaire du 30 septembre 2021 approuvant l'extension du dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprises et déléguant au Bureau Communautaire les décisions relatives aux conditions d'éligibilité du dispositif ;

Considérant que l'objectif général est d'accompagner les investissements structurants liés aux petits projets de création, développement ou reprise d'entreprise ;

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire DECIDE, avec 17 voix POUR, 1 voix CONTRE (Mme Danièle ANDREY) et 2 ABSTENTIONS (René SALEZ et Benoit SINGLIT) :

- D'ATTRIBUER la subvention suivante :

Raison sociale de l'entreprise	Nom du gérant	Activité	commune concernée	Nature des investissements présentés	Montant Investissement éligible HT	Subvention attribuée
Les ailes d'Arduinna	MORANDIN Virginie	désinfection, désinsectisation, dératisation	Cornay	Matériel effarouchement + support communication	13 358,00 €	4 007 €

- D'AUTORISER le Président à signer tous les actes à intervenir.

Pour copie conforme
Le Président,



Benoit SINGLIT